



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge (Québec) J0J 1Y0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le douzième (12^e) jour du mois d'août deux mille dix-neuf à 19 h 30, au Centre communautaire, 857, chemin St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge

Sont présents :

André Choinière, conseiller #2
Isabelle Laurent, conseillère #3
Ghislain Quintal, conseiller#5
Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de madame Dominique Martel

Secrétaire d'assemblée : Madame Mélanie Thibault

Le conseiller # 4 Louis Matteau, est absent

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2019.08160

Demande étude de regroupement

CONSIDÉRANT la présentation de Monsieur Robert Desmarais sur l'état de la situation des municipalités du Pôle de Bedford présenté le 17 juin 2019 à Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

CONSIDÉRANT QUE les élus doivent non seulement tenir compte de la situation actuelle de leur municipalité, mais également s'assurer du développement à long terme de cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ne peuvent plus limiter leurs implications à la gestion locale, ils doivent aussi travailler de concert avec les villes voisines, leur MRC et leur région à promouvoir leur développement économique et à bâtir de toutes pièces des solutions qui leur sont propres ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle est criante et impose que les élus prennent le temps de bien comprendre les enjeux et les conséquences que pourrait avoir le maintien du statu quo ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge est d'accord pour qu'une étude sur la possibilité d'un regroupement soit préparée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin de connaître les éléments positifs et négatifs qu'une telle décision pourrait avoir sur l'avenir de leur municipalité ainsi que de leur région ;

CONSIDÉRANT que cette étude n'engage pas le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge pour le futur et les résultats de l'étude ne créent pas d'obligations ;

ATTENDU QUE l'étude est sans frais pour la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

IL EST PROPOSÉ PAR GHISLAIN QUINTAL
APPUYÉ PAR ISABELLE LAURENT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil demande à ce qu'une étude sur les regroupements soit effectuée ;

QUE le conseil demande à toutes les municipalités n'ayant pas adopté une résolution favorable de revoir leur position, afin de permettre à toutes les municipalités du Pôle de Bedford d'avoir l'opportunité de voir les résultats d'une telle étude pour leur municipalité ;

QUE le conseil demande que la présente résolution soit transmise au conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi, à la députée provinciale, ainsi qu'au député fédéral de Brome-Missisquoi ;

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme ce 15^e jour d'août 2019

Mélanie Thibault,
Directrice générale/secrétaire-trésorière